

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU
ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 mars 2015
2015eko martxoaren 20ko Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le 20 mars 2015 à 19h00 sous la présidence de **M. Roger GAMOY**, Président du C.C.A.S.

*2015eko martxoaren 20an, arratseko 7etan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-aren lehendakariordea den **GAMOY Jaunaren** lehendakaritzapean.*

Présents - *Hor zirenak* : MM. Mmes **AGUERRE-BOUVIER - ALFONSO - CACHENAUT - CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT - GAMOY - HIRIBARNE - MACHICOTE-POEYDESSUS - SETOAIN** *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : M. Mmes **BURUCOA-ETCHEPARE - INDART - LACO** *Jaun Andereak*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : Mme **AGUERRE-BOUVIER** *Andereari*

Pouvoir / *Ahalordea* : M. **INDART** *Jaunak* à Mme **MACHICOTE-POEYDESSUS** *Anderea*

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme AGUERRE-BOUVIER en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

Azken bilkuraren bilduma onartu ondoan, Administrazio kontseiluak ondoko erabaki hauek hartu ditu :

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

2014KO KONTU KUDEAKETA ETA KONTU ADMINISTRIBOA BOZKATZEA

Le Président indique aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Mme MARTIN, Comptable du Trésor Public, à la clôture de l'exercice. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration vote le compte de gestion du payeur départemental après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Président propose au Conseil d'Administration de procéder au vote du compte administratif 2014 qui reflète le résultat de la gestion de l'année écoulée.

Mme AGUERRE-BOUVIER est d'avis que le C.C.A.S n'attribue pas suffisamment d'aide financière aux administrés en comparaison des dépenses accordées au poste budgétaire « fêtes et cérémonies » (article comptable 6232) qu'elle estime élevé.

Le Conseil d'Administration vote le compte administratif 2014 (le Président s'étant retiré du vote) par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme AGUERRE-BOUVIER).

Ce compte dégage un **excédent global de clôture de 5 839,68 €** dont **5 844,51 €** en excédent de fonctionnement et **4,83 €** en section d'investissement. Il sera reporté au Budget Primitif 2015.

Administrazio Kontseiluak, 2014ko kontu administratiboa Zerga Etxeko kontu kudeaketaren arabera zela ikusi ondoren, onartua izan da (lehendakari Jaunak ez du botoan parte hartu) 9 boz aldekoekin, 0 kontrakoarekin, abstentzio 1ekin.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 **2015EKO LEHEN AITZINKONTUAREN ONARPENA**

Il est présenté aux membres du Conseil d'Administration un tableau retraçant les budgets prévisionnels et les comptes administratifs des années 2013 et 2014 ainsi que les propositions de vote du budget primitif 2015.

Mme AGUERRE-BOUVIER réitère ses observations quant aux sommes trop importantes allouées à l'article 6232 et propose de reventiler le budget primitif 2015 entre les deux postes de manière à accorder davantage de crédits aux aides financières.

En effet, elle souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'une aide financière consentie aux familles qui en feraient la demande (sous conditions d'éligibilité), pour une prise en charge des frais de restauration scolaire.

Elle estime que la vocation première d'un C.C.A.S porte sur l'action sociale à proprement parler et que les propositions du budget primitif 2015 ne vont pas assez dans ce sens.

Le Conseil d'Administration vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015, par 10 voix pour, 1 voix contre (Mme AGUERRE-BOUVIER) et 0 abstention, comme suit :

Investissement

Dépenses : 4,00 € (solde antérieur reporté)

Recettes : 4,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 33 000,00 €

Recettes : 33 000,00 €

Les dépenses prévisionnelles concernent principalement :

- les participations du C.C.A.S au Centre de Loisirs de Cambo-les-Bains, à l'association Présence Verte, à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque et à l'A.D.M.R d'Espelette ;
- la cotisation à l'association « Aide Familiale et Sociale » pour la mise en place du Relais Assistantes Maternelles « Oihana » (R.A.M) : mise en place d'activités d'éveil et service d'aide aux parents et assistantes maternelles ;
- le repas des aînés ruraux et la confection des colis de Noël ;
- l'organisation d'activités de loisirs pour les enfants à chaque période de vacances (bus, prestataires, achat de petites fournitures) ;
- la rémunération des animateurs ;
- les secours d'urgence ;
- l'entretien du scooter.

A noter que le Conseil d'Administration a décidé d'allouer deux nouvelles subventions de 400,00 € et 220,00 € respectivement à l'association LOTURAK d'Ixassou et à la Banque alimentaire de Bayonne et du Pays Basque.

Les recettes proviennent de la participation de la Commune mais également du produit des activités de loisirs organisées pour les enfants.

Administrazio Kontseiluak 2015eko aurrekontua baieztatzen du 10 boz aldekoekin, 1 kontrakoarekin eta 0 abstentzioarekin.

Inbertsioa

Gastuak : 4,00 € (aitzineko saldo gibelatua)

Diru-bilketak : 4,00 €

Funtzionamendua

Gastuak : 33 000,00 €

Diru-bilketak : 33 000,00 €

Aurreikusi gastu nagusiak ondoko hauek dira :

- Euskal Herriko « Mission Locale » erakundeari, Kanboko opor zentroari, « Présence Verte » elkarteari eta Ezpeletako « A.D.M.R. » elkarteari L.S.H.Zentroak ematen dien parte-hartzea ;*
- « Oihana » ama laguntzaileen bilgunearen sorkuntzarendako « Aide Familiale et Sociale » elkarteari kotizazioa : haur aktibitateak eta buraso eta ama laguntzaileentzat laguntza zerbitzua ;*
- Adineko pertsonentzat bazkaria eta eguberriko opariak ;*
- Haurrentzat antolatuak diren aisialdi aktibitateak (autobusa, hartzaileak) ;*
- Urgentziazko laguntzak ;*
- Skooteren konpontzea.*

Diru-bilketei dagokienez, Herriko diru-laguntza batetik etortzen dira baina ere haurrentzat antolatuak diren aktibitateetatik.

Mme DUCASSOU demande à connaître le nombre de jeunes suivis par la Mission Locale.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS lui fait savoir que le C.C.A.S, à sa demande, a reçu le bilan de l'action 2014 il y 2 jours et que la synthèse n'a pas encore été réalisée. Toutefois, des copies de ce bilan sont disponibles.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS indique que 12 Itsasuar sont abonnés au service de téléassistance "Présence Verte" (2 nouveaux contrats en 2014 et une résiliation).

QUESTIONS DIVERSES

GALDERA OROTARIK

1- bilan repas des aînés : le déjeuner offert par le C.C.A.S a réuni 159 Itsasuar le jeudi 5 février 2015.

2- annulation du programme des activités de loisirs vacances d'hiver : faute d'un nombre suffisant de participants, les activités de loisirs n'ont pas eu lieu. Il s'agissait le jeudi 19/02 pour les 5/9 ans, de contes le matin et d'un atelier cuisine l'après-midi et le mercredi 25/02 pour les 10/15 ans, de jeux de société le matin et d'une sortie patinoire l'après-midi. 3 enfants étaient inscrits pour le 1er jour et 5 pour le second.

Concernant la programmation des vacances de printemps, Mme AGUERRE-BOUVIER indique qu'elle s'est mise en relation avec l'association "Karaban'art" de Cambo qui assure des stages de poterie mais également des séances de marionnettes, de théâtre ainsi que la découverte d'expériences scientifiques (tract à l'appui).

La commission "activités de loisirs" se réunira le lundi 23 mars 2015 à 19h30 pour définir le programme.

Il serait nécessaire de diffuser plus largement et relativement tôt la publicité via les associations du

village et en particulièrement des parents d'élèves, la presse locale.

3- Sécurité routière : un délégué bénévole de l'association Prévention Routière de PAU se déplacera le vendredi 22 mai 2015 pour une intervention "Séniors, restez mobiles". L'horaire a été fixé à 10h, salle des associations. A la demande du C.C.A.S, le club Idekia a déjà annoncé la séance dans son bulletin d'informations trimestriel. De plus, dans la mesure des possibilités, l'association sollicite une participation de 70,00 € pour pallier partiellement aux frais de déplacements de l'intervenant.

4- R.A.M "Oihana" : un rendez-vous est programmé le 03 avril 2015 à 9h30 en mairie avec M. TROIVILLE, Directeur et Mme ETCHEBERRY, animatrice pour faire le point des activités et services mises en oeuvre par l'association en faveur des assistantes maternelles et des familles d'Ixassou.

5- Ateliers A.S.E.P.T : suite à la proposition de M. Antton CALIOT relative à l'organisation d'actions de prévention d'éducation à la santé, un prospectus comprenant un bulletin de pré-inscription a été réalisé par le C.C.A.S et déposé sur chaque couvert lors du banquet des aînés du 05/02/2015. Seulement 2 personnes ont fait connaître leur motivation pour la participation aux ateliers.

La question est de savoir s'il convient de refaire de la publicité.

Mme DUCASSOU propose de fixer d'ores et déjà des dates avec le prestataire et de refaire passer l'information.

Mme AGUERRE-BOUVIER propose de diffuser également via les médias et les associations du village.

Mme ALFONSO pense que l'association LOTURAK pourrait être un partenaire privilégié dans la communication de cette organisation.

6- Soutien aux sinistrés du 04/07/2014 : l'aide qu'un des sinistrés ne voulait pas recevoir lui a quand même été versée, à charge pour lui de la partager entre les employés techniques comme il l'avait indiqué, ce qui a d'ailleurs été fait dernièrement.

Mme AGUERRE-BOUVIER, en qualité de sinistré, remercie le C.C.A.S de l'aide attribuée.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 8etan gelditu da.